R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉPARTEMENT DU GERS

GASCOGNE

81A00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL du 15 AVRIL 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances

Rapport examiné par la 8ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Synthèse du Budget Primitif 2022.

Pièces jointes ou annexes :	document budgétaire

Mes chers collègues,

Lors de notre débat d'orientation budgétaire du 18 mars 2022, les actions prioritaires envisagées par l'assemblée départementale ainsi que les évènements extérieurs susceptibles d'influer sur la situation financière de la collectivité vous ont été présentés.

Je soumets à votre examen, le projet de budget 2022 qui découle de ces orientations. Le présent rapport vise à présenter de manière synthétique les principales dépenses et recettes composant le budget 2022 de la collectivité départementale afin, d'apporter un éclairage sur les actions à conduire et, de mesurer l'impact financier de ces prévisions.

En outre, des rapports particuliers exposent, par secteur, les crédits relevant de la compétence de chacune des commissions.

Le Budget Primitif 2022 qui vous est présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 338,900 millions d'euros[1]. L'année 2022 se caractérisera par de fortes incertitudes économiques et sociales liées aux conséquences de la guerre en Ukraine. Les conséquences macroéconomiques internationales sont incertaines mais les risques inflationnistes à court terme sont importants dans un contexte de tensions sur les prix de l'énergie et de difficultés d'approvisionnement déjà notables dans le cadre de la crise du COVID. Ces effets impacteront forcément les budgets départementaux qui sont au cœur de l'action du fait de leurs compétences en matière sociale. En outre d'importantes ressources du Département (CVAE, DMTO et plus récemment (en 2021) la TVA en remplacement du foncier bâti) sont basées sur des flux économiques ; ce qui présente un facteur de risque élevé en cas de crise économique majeure. Le Département ne dispose plus d'aucun levier fiscal en lien avec son territoire et est donc dépendant d'une fiscalité indirecte dont l'évolution n'est pas garantie à long terme notamment en période de crise.

Dans ce contexte de crise, le département restera prudent quant à l'évaluation des droits de mutation sur les transactions immobilières dont le produit est assez volatile. Les produits perçus en début d'année 2022 sont favorables mais, compte tenu du contexte, le département choisira l'option de la prudence en inscrivant un produit de 28,5 M€; soit un niveau bien en retrait par rapport à celui du compte administratif prévisionnel de 2021 (35,75M€); ce niveau de recettes sera ajusté en Décision Modificative en fonction de l'évolution effectivement constatée des perceptions. Par ailleurs, une mise en réserve d'une partie des DMTO 2021 permettra de faire face à une éventuelle évolution défavorable de cette ressource.

Comme évoqué lors des orientations budgétaires, le Département du Gers réaffirme, en 2022, sa volonté de prendre sa place de chef de file des solidarités au

[1] En mouvements réels, tous budgets confondus.

service du développement du territoire gersois et de ses habitants. Cela est essentiel dans un contexte de crise et de désertification rurale où les besoins sociaux sont en forte croissance. A ce titre, la création du Centre Départemental de Santé constitue un projet phare avec le déploiement de trois centres territoriaux de santé dès la première année (CTS de Fleurance, CTS de Vic-Fezensac et une antenne à Gondrin, CTS de Plaisance du Gers et deux antennes à Villecomtal-sur-Arros et Marciac). Le budget annexe du Centre Départemental de Santé s'équilibrera en 2022 à 1,828M€ en dépenses et en recettes avec une participation d'équilibre du budget principal de 0,986M€.

Fidèle à sa tradition d'accueil et de solidarité, le Département du Gers a également prévu à son budget les aides nécessaires pour venir en aide aux personnes victimes de la guerre en Ukraine. Au-delà des actions que le Département réalise en direct en faveur de l'Ukraine (mise à disposition d'un local de 300m2 pour réceptionner et conditionner les dons et identification de sites d'accueil, numéro vert social encadré par le GIP Gers Solidaire, ...), une contribution de 100K€ sera attribuée aux associations humanitaires.

Le Département poursuit la lutte contre les exclusions ainsi que sa mobilisation, sans faille, pour favoriser l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap. En matière d'autonomie, on citera notamment les contributions du Département aux revalorisations salariales des personnels des SAAD associatifs et publics ainsi que le soutien à l'attractivité des métiers dans ces domaines de compétences..

L'année 2022 sera également profondément marquée par la contribution de notre Département au plan de relance lancé par le Gouvernement pour redresser l'économie. Les investissements 2022 de notre collectivité ont été révisés à la hausse par rapport à la tendance observée ces dernières années, soit quasiment +8M€ de Crédits de Paiement comparativement au réalisé 2021.

1. <u>La présentation du contexte du Budget Primitif 2022</u> :

Cette année 2022 commence dans un environnement économique fortement conditionné par l'évolution de la situation sanitaire et de la guerre en Ukraine. Une des inquiétudes concerne la dépendance de l'économie mondiale aux approvisionnements en matières premières venant de Russie et d'Ukraine. Tous ces éléments font craindre une forte inflation, dans un environnement déjà marqué par de fortes hausses des prix de l'énergie depuis l'hiver 2021-2022 et des dépenses publiques pour faire face à la crise sanitaire du COVID-19. La guerre complique également la politique monétaire, dans un contexte d'inflation déjà très élevée depuis plusieurs mois et d'impact certainement négatif du conflit sur la croissance de la zone Euro. Du fait d'une moindre croissance de l'économie, les hypothèses de ressources sur lesquelles s'appuie la loi de finances 2022 risquent de ne pas être atteintes. Cela se répercutera à court et moyen terme sur les budgets des collectivités. De plus, les tensions sur les marchés financiers risquent de conduire à une

augmentation du coût du capital. La courbe des taux d'intérêt est actuellement très volatile. Il convient donc de prendre en compte ces perspectives de hausse de taux à court et moyen terme.

Dans ce contexte, la prudence est de rigueur à tous les niveaux au niveau des évaluations de ressources et de la maitrise des dépenses.

Les principales mesures inscrites en loi de finances 2022 intéressant les Départements ont été décrites dans le rapport relatif aux orientations budgétaires.

2. La présentation des crédits par nature :

2.1 Les dépenses :

DEPENSES, (mouvement réels) en €	BP 2021	BP 2022	Évolution BP2022/ BP2021	
FONCTIONNEMENT	245 780 780	262 958 193	+ 17 177 413	+7,0%
INVESTISSEMENT	60 819 220	75 941 807	+ 15 122 587	+24,9%
TOTAL DEPENSES	306 600 000	338 900 000	+6 904 052	+10,5%

2.1.1. Les dépenses de fonctionnement :

Comme les années passées, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est un objectif prioritaire pour le Département du Gers. Malgré cela, ces dépenses progressent inévitablement pour faire face aux crises et venir en appui aux publics en difficulté.

Cette croissance globale des crédits de la section de fonctionnement intègre d'une part, la progression incompressible des dépenses d'action sociale dont le volume 2022 s'établit à 139,580 M€ et d'autre part, l'augmentation des dépenses de personnel notamment au titre du glissement vieillesse technicité, de mesures nationales et du recrutement notamment dans les secteurs de l'enfance et de la santé (soit une enveloppe avoisinant les 66,754 M€[2]). Ainsi, les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont portées au budget primitif à environ 260 M€[3] (hors dépenses imprévues et intérêts de la dette).

La progression de ces postes de dépenses rigides ou exogènes, comme notamment les dépenses de personnel et les dépenses sociales (représentant 80% des dépenses de fonctionnement), dont la maîtrise est par nature difficile, restreignent les marges de manœuvre du Département.

---

[2] Hors paie des assistants familiaux inscrite dans le budget de l'action sociale. Ces dépenses de personnel intègrent les dépenses de masse salariale (hors assistants familiaux) ainsi que toutes les autres dépenses de personnel (frais de déplacement, de formation, d'action sociale, …).

[3] Hors dépenses imprévues (1 400K€) et intérêts de la dette (1 470 K€).°

La section de fonctionnement, au-delà des charges courantes liées à l'exercice de l'activité des services départementaux (frais de personnel, de logistique, acquisition de fournitures...), permet de remplir les politiques publiques qui incombent à la collectivité départementale au travers de l'action sociale (Allocations Sociales : APA, RSA, PCH, prise en charge de frais d'hébergement des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants...), de l'entretien des routes, des contributions versées pour le fonctionnement des collèges gersois et du Service d'Incendie et de Secours Départemental, pour l'essentiel. On notera que dans le cadre de la convention de partenariat 2022-2024 entre le SDIS et le Département, signée le 9 novembre 2021, une contribution en fonctionnement est prévue au budget 2022 à hauteur de 8 918 000€ en progression de +3% par rapport à 2021.

- **<u>En matière d'action sociale</u> :**

Le budget 2022 de l'action sociale s'élève à 139,580M€.
En 2022, 91,6% des dépenses sociales sont constituées d'une part, des trois Allocations Individuelles de solidarité (APA, PCH et RSA) d'un montant de 66,4 M€ et d'autre part, des frais d'hébergement et d'accueil[4] dans les domaines de l'Enfance, de la vieillesse et du handicap (soit environ 61,4 M€).

Les principales rubriques composant l'action sociale départementale sont: la protection de l'enfance (34,9 M€), le soutien à la perte d'autonomie (personnes en situation de handicap et personnes âgées dépendantes (76,3M€) ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'insertion (28,1 M€).

Au sein de l'action sociale, la politique de l'autonomie est une des priorité de l'exercice 2022 au travers des revalorisations salariales des personnels et le soutien à l'attractivité des métiers. On peut notamment citer:

-la revalorisation salariale qui s'applique aux SAAD associatifs (avenant 43).
Le Département contribue à parité avec l'Etat à ce dispositif par l'inscription d'une dépense de 1,36M€ et d'une aide de la CNSA qui devrait avoisiner 50 % de la dépense engagée.

-la volonté politique d'équité vis-à-vis des agents des SAAD publics amène la collectivité départementale à prévoir également des revalorisations salariales pour les personnels des SAAD publics. Une dépense de 0,8M€ supportée par le Département seul est provisionnée à ce titre.

-le tarif plancher national instauré, à compter du 1er janvier 2022, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale 2022 est fixé à 22 euros par heure d'intervention des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

-la revalorisation salariale du personnel des établissements médico-sociaux pour personnes handicapées dans le cadre du Ségur de la Santé complète ces dispositifs. Le Département a ainsi provisionné 0,96M€ en vue de l'entrée en vigueur

[4] Art 652 et Rémunération (chapitre 012) et frais de déplacement (625) des assistants familiaux

de l'extension du CTI (complément de traitement indiciaire) en faveur des personnels du secteur handicap relevant de la compétence des conseils départementaux.

Le budget de l'aide à l'enfance doté de 34,9M€ en 2022 affiche également une progression très significative de +11,9% par rapport au compte administratif prévisionnel de 2021. Ce phénomène s'explique en partie par la montée des violences intra-familiales et des placements administratifs et judiciaires. Cela se traduit par la mise en œuvre de visites médiatisées et de mesures éducatives supportées par la collectivité départementale. Cette croissance budgétaire est aussi liée à la revalorisation du SMIC des assistants familiaux.

Dans le domaine de l'insertion, les dépenses d'allocations RSA progressent, à ce stade, de +1,2% entre 2022 et 2021 (24,999M€ au CA 2021 et 25,300M€ au BP 2022). La révision du taux de croissance dans un contexte économique bouleversé par la guerre en Ukraine, comme évoqué plus haut, pourra peut-être conduire à un nouvel ajustement lors de la prochaine décision modificative. Il convient de noter la diminution des dépenses d'allocations de RSA de -0,34%, entre 2020 et 2021.

- **En matière de dépenses de personnel** :

Après une période de relative stabilité de 2016 à 2019 avec des évolutions oscillant entre 0,1% et 1%, la masse salariale enregistre à partir de 2020 des évolutions plus importantes: +3,5% au compte administratif 2020 et +3,2% en 2021 (prévision de Compte Administratif) sous l'effet notamment des besoins en personnel découlant de la crise sanitaire.
La masse salariale totale avoisine les **75,4 M€** en 2022 (soit +6%) dont 64,4M€ déduction faite de la paie des assistants familiaux. Les créations de postes dans le secteur de l'enfance et dans le cadre du centre territorial de santé justifient l'essentiel de cette progression.

2.1.2. Les dépenses d'investissement :

En matière d'investissements, l'année 2022 est marquée par la contribution du Département au **plan de relance** pour redresser l'économie. Les investissements 2022 en Crédits de Paiement ont été révisés à la hausse par rapport à la tendance observée ces dernières années, soit **40,26 M€ de crédits de paiement** (hors dépenses imprévues et dette) comparativement au réalisé 2021 qui avoisine les **32,33M€**, soit une croissance des investissements en Crédits de Paiement de près de 8M€. Cet effort d'investissement est orienté vers les transitions énergétiques et écologiques, le désenclavement, l'accompagnement des collectivités locales et le soutien aux publics en difficulté, d'autant plus en cette période de crises multiples.
Les engagements pluriannuels au titre du Plan de Relance s'élèvent quant à eux à **9,64 M€** dont 3,6 M€ de CP 2022.

Cet effort conséquent d'investissement traduit également la volonté de la collectivité de maintenir son engagement dans le désenclavement routier au travers de sa participation à la mise à 2x2 voies de l'axe Auch/Toulouse mais aussi de

s'engager résolument dans la construction d'infrastructures dédiées aux mobilités douces. Dans le domaine des routes, la déviation de Gimont est désormais ouverte. Conformément au protocole adopté avec l'Etat et la Région, la participation du Département se poursuit à hauteur de 4,5M€ cette année, correspondant à la fois aux travaux d'achèvement de Gimont et aux études, acquisitions foncières et dégagements des emprises pour la dernière portion visant à atteindre l'Isle-Jourdain. La volonté affirmée de s'engager dans le développement des mobilités douces se traduit par l'inscription d'une dotation de 2,5M€ pour permettre le prolongement de la voie verte jusqu'à Eauze, chantier de 1M€ maintenant débuté, ainsi que le démarrage des premières opérations de la section de piste cyclable Auch/Aubiet, pour 1 M€ également. Enfin 0,5M€ sont réservés à la mise en sécurité et l'amélioration des chemins de grande randonnée inscrits au PDIPR, de la Vélo route V82 mais aussi pour permettre de lancer l'étude pour une approche globale et systémique entre mobilités et infrastructures afin de dessiner le futur dans lequel la collectivité départementale souhaite s'inscrire.

La réhabilitation du patrimoine immobilier, tant celui des collèges que celui affecté aux services et aux structures émanant de la collectivité départementale est au cœur des préoccupations d'investissement 2022. En matière de gestion du patrimoine immobilier le département investira cette année 7,32 M€ dans les collèges mais aussi dans les bâtiments publics dont il a la charge pour son propre usage ou pour leur mise à disposition en prenant notamment en compte les enjeux énergétiques actuels et futurs et l'accessibilité.

L'accompagnement à la rénovation des logements aux côtés des bailleurs sociaux sera significativement amplifié cette année. L'action départementale dans le domaine du logement et de l'habitat conduit à prévoir quasiment 1,2 M€ dont un million ira vers les bailleurs sociaux, principalement l'office départemental HLM, pour accompagner significativement la rénovation des logements sociaux mais aussi la production de logements nouveaux en forte synergie avec l'opération de renouvellement urbain du Garros à Auch. Le complément étant fléché vers l'accompagnement direct des publics en difficultés au travers du dispositif d'avance remboursable tel que prévu par le règlement du Fonds Social Logement (FSL).

De même les investissements en direction de la politique de l'eau sont abondés de 1,53 M€ dont la moitié servira la politique de stockage par des travaux de rénovation sur les lacs, en grande partie utile pour l'agriculture.

La politique ambitieuse d'alimentation durable portée par le Projet Alimentaire Territorial « C'est fait dans le Gers » est aussi un objectif prioritaire qui a fait l'objet d'un rapport particulier à l'occasion de la séance du 18 mars dernier exposant le plan d'actions à venir.

Enfin, l'engagement auprès des communes et des communautés de communes est constant et consolidé conformément au dispositif rénové que l'assemblée départementale a adopté lors de sa séance du 16 avril dernier. Ce budget s'inscrit

dans une dimension de solidarité territoriale forte, aux effets doubles : d'une part l'accompagnement des collectivités pour faciliter l'aboutissement de leurs projets d'investissement en sus de l'aide précieuse apportée par l'ingénierie départementale et d'autre part, la contribution au soutien de l'activité économique par effet de levier en rendant ces projets possibles.

Le budget d'investissement alloué pour l'accompagnement des collectivités et le soutien aux acteurs économiques du territoire est de 1.5M€ dont 0,6M€ pour le contrat départemental de développement (C2D), 0,4M€ au titre de la dotation départementale rurale (DDR+) et 0,3M€ pour la (DDR). Ces financements permettent de financer les travaux effectivement réalisés par les communautés de communes, d'agglomération et les communes pour les projets structurants ou des projets de moindre volumétrie pour la DDR , tous en adéquation avec le cadre rénové et en cohérence avec les politiques départementales.

Les subventions d'investissement aux EHPAD ainsi que le plan de numérisation de ces établissements sont aussi des priorités 2022. On notera également la volonté de s'inscrire dans l'appel à projet du numérique éducatif afin de permettre le développement des usages numériques des collèges gersois. Une dotation d'investissement de 1,47M€ est affectée en 2022 aux collèges pour répondre à l'évolution des usages en matière d'informatique.

Le vote du budget s'effectue par chapitre budgétaire exprimant une nature de dépense. Le tableau suivant présente les dépenses réelles par chapitre, tous budgets confondus :

Chapitres en €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022	Évolution BP2022/ BP2021	
002	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	261 477	315 393	+53 917	+20,6%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (1)	14 848 781	18 197 905	+3 349 124	+22,6%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (hors dépenses de personnel au titre du RSA et de l'APA) (4)	66 794 448	72 034 242	+5 239 794	+7,8%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (reversement impôts, prélèvement au titre des DMTO…)	4 816 247	5 562 592	+746 345	+15,5%
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.) y compris dépenses de personnel (2) (4)	34 975 480	33 278 704	-1 696 776	-4,9%
017	RSA y compris dépenses de personnel (3) (4)	31 637 126	28 973 366	-2 663 760	-8,4%%
022	DEPENSES IMPREVUES (5)	1 900 000	1 400 000	-500 000	-26,3%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (6)	87 982 614	94 943 652	+6 961 038	+7,9%
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	236 308	235 993	-315	-0,1%%
66	CHARGES FINANCIERES	1 830 100	1 470 100	-360 000	-19,7%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (annulation de titres,…) (7)	198 199	6 267 842	+6 069 643	+3062,4%/
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (8)	300 000	278 404	-21 596	-7,2%
FONCTIONNEMENT		**245 780 780**	**262 958 193**	**+17 177 413**	**+7,0%**

Comme le montre le tableau ci-dessus, les charges de fonctionnement absorbent 80,2 % des dépenses totales, dont principalement les dépenses d'action sociale, salariales, de participation au fonctionnement des SDIS et au fonctionnement des collèges ainsi que celles d'entretien courant des routes départementales.

(1) Sur le chapitre 011 « charges à caractère général » sont inscrites les dépenses de fonctionnement et d'équipement courant , y compris celles nécessaires à la réalisation des missions relevant des compétences du département pour un montant de 18,198M€.

(2) **Le chapitre 016 « Allocation Personnalisée d'Autonomie »** qui retrace les dépenses relatives à l'APA, s'établit, au total, à 33,279M€. Les dépenses inscrites sur ce chapitre regroupent les allocations à verser aux bénéficiaires de l'APA, ainsi que les dépenses de personnel (masse salariale, formation, déplacements et missions). Les allocations seules avoisinent les 31,595M€ (contre 32,258 M€ au compte administratif 2021).

(3) **Sur le chapitre 017 « Revenu de Solidarité Active »** sont inscrits 28,973M€. Les dépenses positionnées sur ce chapitre regroupent les allocations à verser aux bénéficiaires du RSA, les dépenses liées à la réalisation du plan départemental d'insertion ainsi que les dépenses de personnel (masse salariale des personnels affectés à cette mission, formation, déplacements et missions). Les allocations versées représentent une somme de 25,300M€ (contre 24,999M€ au compte administratif 2021).

(4) L'enveloppe 2022 affectée à la masse salariale inscrite sur les chapitres 012, 016 et 017 s'établit à 75,4M€ dont 11M€ au titre de la paie assistants familiaux. La masse salariale déduction faite de la paie des assistants familiaux, soit 64,4M€ (dépenses inscrites sur les chapitres 012, 016 et 017)[5] progresse de +5,6% par rapport au compte administratif de 2021 qui s'établissait à 60,9M€ ; cette progression permettra notamment la mise en place de mesures nationales, la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité ainsi que les recrutements envisagés notamment dans les secteurs de l'enfance et de la santé(CDS).

(5) **Les dépenses imprévues sont portées à 1,4M€** pour permettre une réactivité en cas d'évènements de force majeure.

(6) **Le chapitre « 65 » « autres charges de gestion courante»,** doté de 94,944M€, comprend, pour l'essentiel, les interventions du département en direction de tiers (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement, contributions obligatoires, participations, subventions de fonctionnement versées…). Ce poste de dépenses intègre notamment les dépenses sociales au titre des frais de séjour et d'hébergement (49,721M€) et de la prestation de compensation du handicap (9,515M€).

(7) **Une mise en réserve des DMTO** de 6M€ est prévue sur le compte 6715 « Mise en réserve -surplus de DMTO » créé au 01/01/2022 par l'instruction comptable M52.
Cette mise en réserve permettra de faire face à la volatilité de cette ressource fortement dépendante de la vitalité de l'économie.

(8) **Ce chapitre 68** prévoit l'inscription d'une dotation de 0,278M€ au titre de la politique de provisionnement de la collectivité.

---

[5] Dépenses inscrites sur les articles 621, 64, 631, 633 des chapitres 012, 016 et 017

Chapitres en €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022	Évolution BP2022/ BP2021	
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	12 256 121	16 019 572	3 763 451	+30,7%
020	DEPENSES IMPREVUES	600 000	1 100 000	500 000	+83,3%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	988 184	988 184	/
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	2 561 000	2 561 000	/
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (1)	14 771 526	15 016 500	244 974	+1,7%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES -SAUF 204- (études...)	2 115 281	2 691 195	575 914	+27,2%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	11 033 196	12 454 627	1 421 431	+12,9%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (acquisitions...)	4 442 928	7 420 153	2 977 225	+67,0%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (travaux en cours...)	15 271 128	17 235 707	1 964 579	+12,9%
26	PARTICIPATIONS CREANCES RATTACHEES	100 000	1 000	-99 000	-99,0%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (prêts...)	229 040	453 868	224 828	+98,2%
INVESTISSEMENT		**60 819 220**	**75 941 807**	**+15 122 587**	**+24,9%**
DEPENSES TOTALES *en mouvements réels, tous budgets confondus, en euros*		**299 695 948**	**338 900 000**	**+32 300 000**	**+10,5%**

Les dépenses d'investissement sont constituées, pour l'essentiel, de dépenses d'équipement direct (immobilisations), de subventions versées à des tiers (chapitre 204) et du remboursement du capital de la dette (chapitre 16).

Au budget primitif de 2022, les crédits de paiement affectés à l'investissement s'établissent à 75,942M€. L'investissement, hors dette, dépenses imprévues et résultats, s'élève à 40,26M€ (chapitres 16, 001 et 020 exclus).

-Le chapitre 020 de dépenses imprévues est doté de 1,1M€ pour permettre une réactivité en cas d'évènements de force majeure.

- Le chapitre 10 « Dotations, Fonds divers et réserves » doté de 988 184€.

Dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023, il convient au regard de la réglementation de solder le compte 1069 « reprise 2004 sur les excédents capitalisés ».

Au compte de gestion 2021, il existe un solde débiteur du compte 1069 se décomposant comme suit :

- Budget principal : **964 089,95 €**
- Budget annexe du Pôle Thermal : **24 093,84 €**

L'apurement de ce compte 1069 pour un total de 988 183,79€ s'opérera par opérations semi-budgétaires se traduisant par des mandats d'ordre mixte au débit du compte 1068 sur chacun de ces deux budgets. Ces mandats viendront solder les comptes 1069 dans les comptes du payeur départemental (crédit du compte 1069).

-le chapitre 13 subventions d'investissement est doté de 2,561M€.
Cette dépense s'équilibre par une recette du même montant. Cette écriture, neutre pour l'équilibre budgétaire, permet de réimputer des recettes d'investissement sur la subdivision appropriée de la nomenclature comptable entre les articles relevant de subventions amortissables et ceux découlant de subventions non amortissables.

- Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées », doté de 12,455M€ retrace les subventions d'équipement allouées par le département à des tiers (communes et intercommunalités, État,...). La collectivité départementale consacre, en 2021, 31% de cette dotation d'équipement de 40,26M€ à des subventions versées à des tiers.

- Les chapitres 20 (hors 204), **21 et 23** correspondent respectivement aux immobilisations incorporelles (frais d'études, ...), corporelles (acquisitions..) et en cours (travaux...). L'ensemble de ces postes représente une enveloppe de 27,347M€ (21,83M€ en 2021), soit 67,9% des dépenses d'équipement.

- Le chapitre 16 « emprunt et dettes assimilées », doté de 15,02M€ (14,77M€ au BP 2021), correspond au remboursement du capital de la dette. Le remboursement en capital de la dette représente 4,4% du budget total.

2.2 Les recettes :

RECETTES, (mouvements réels) en €	BP 2021	BP 2022	Évolution BP2022/ BP2021	
FONCTIONNEMENT	270 176 423	291 971 080	21 794 657	+8,1%
INVESTISSEMENT	36 423 577	46 928 920	10 505 343	+28,8%
TOTAL RECETTES	306 600 000	338 900 000	32 300 000	+10,5%

Il convient de noter que le Budget Primitif 2022 prend en compte, par anticipation sur le vote du compte administratif 2021, les résultats de la gestion précédente. Les résultats reportés de l'exercice 2021 figurent sur les comptes (1068, 001 et 002).

Pour permettre le financement du programme d'investissement 2022, le recours à l'emprunt prévisionnel est arrêté à 17,5 M€ en 2022 contre 14 M€ en 2021. L'annuité de la dette 2022 s'élève à 16,5 M€ dont 15,0 M€ au titre du remboursement du capital et 1,5 M€ d'intérêts de la dette. L'écart entre la mobilisation d'un nouvel emprunt (17,5 M€) et le remboursement en capital de la dette (15 M€) conduira ainsi à un stock de dette de 124,602M€ au 31/12/2022. Cette progression du stock de dette reste limitée au regard de l'augmentation de 8M€ des investissements proposée au budget 2022. La capacité de désendettement sera inférieure à 4 années au 31/12/2021.

Les prévisions de recettes proposées au budget primitif sont présentées dans le tableau suivant. Elles sont en progression de +5,5% par rapport au compte administratif prévisionnel de 2021.

DETAIL DES RECETTES PAR NATURE (tous budgets)

En € (mouvements réels)			CA 2021	2022 BP	Evolution BP2022/CA2021	
Investissement	Dotations	FCTVA	3 334 737	3 752 000	417 263	12,5%
		DSID part péréquation	1041977		-1 041 977	-100,0%
		DSID part projet	437 986	608 879	170 893	39,0%
		DDEC	1 252 923	1 252 923	0	0,0%
	TOTAL Dotations		**6 067 623**	**5 613 802**	**-453 821**	**-7,5%**
	TOTAL Autres recettes d'investissement		**2 354 804**	**7 407 074**	**5 052 270**	**214,6%**
	Sous-total (hors résultats reportés, Emprunt & CLTR)		***8 422 427***	***13 020 876***	***4 598 449***	***54,6%***
	Résultats reportés	1068	12 256 121	16 019 572	3 763 451	30,7%
		001	261 477	388 472	126 995	48,6%
	Emprunt	Emprunts nouveaux	14 000 000	17 500 000	3 500 000	25,0%
	Total Résultat reporté & Emprunt		**26 517 598**	**33 908 044**	**7 390 446**	**27,9%**
TOTAL Investissement			**34 940 025**	**46 926 920**	**11 988 895**	**34,3%**
Fonctionnement	Dotations	FCTVA	179 128	175 000	-4 128	-2,3%
		DGD	1 701 076	1 701 076	0	0,0%
		DGF	44 559 396	44 558 362	-1 034	0,0%
		DGF (permanents syndicaux)	24 732	24 000	-732	-3,0%
	Fonds de soutien et fraction supplémentaire de TVA	Fonds soutien et fonds d'urgence (Etat et CNSA) et fraction TVA	2 489 236	1 418 000	-1 071 236	-43,0%
	TOTAL Dotations & Fonds de soutien		**48 953 568**	**47 876 438**	**-1 077 130**	**-2,2%**
	Compensations Transferts de compétences Loi 2004	TSCA - Article 52	14 179 444	14 230 000	50 556	0,4%
		TSCA - Article 53 SDIS	4 679 884	4 700 000	20 116	0,4%
		TICPE (complément)	3 000 603	2 970 000	-30 603	-1,0%
	Compensations Autres transferts de compétences	CNSA (Financement APA PCH MDPH)	16 841 440	18 961 222	2 119 782	12,6%
		TICPE (Financement généralisation RMI RSA)	9 394 464	9 395 000	536	0,0%
		FMDI (Financement allocations RMI RSA)	1 235 183	1 235 000	-183	0,0%
	TOTAL Compensations transferts de compétences		**49 331 019**	**51 491 222**	**2 160 203**	**4,4%**
	Fraction TVA compensatoire de la TFPB		**53 382 582**	**56 265 000**	**2 882 418**	**5,4%**
	Taxe foncières propriétés bâties		**55 679**		**-55 679**	**-100,0%**
	Ressources liées à la réforme fiscale de 2011	CVAE – Département	6 699 468	6 430 000	-269 468	-4,0%
		CVAE - Fonds de péréquation	467 540	460 000	-7 540	-1,6%
		TSCA - Article 77	20 267 121	20 060 000	-207 121	-1,0%
		DMTO - Part Etat (1) -0,2%	1 581 277	1 260 000	-321 277	-20,3%
		IFER (1)	751 413	755 000	3 587	0,5%
		FNGIR (2)	5 778 954	5 778 954	0	0,0%
		DCRTP (3)	6 670 108	6 670 108	0	0,0%
	TOTAL Ressources liées à la réforme fiscale de 2011		**42 215 881**	**41 414 062**	**-801 819**	**-1,9%**

			CA	2022	Evolution	
		En € (mouvements réels)	2021	BP	BR2022/CA2021	
Fonctionnement (suite)	Financement AIS - LFI 2014	Frais de gestion TFPB	6 561 937	6 505 000	-56 937	-0,9%
		DMTO - Relèvement du taux (1) -0,7%	5 534 469	4 410 000	-1 124 469	-20,3%
	TOTAL Financement AIS - LFI 2014		**12 096 406**	**10 915 000**	**-1 181 406**	**-9,8%**
	Fonds National de péréquation des DMTO - LFI 2020		**14 669 651**	**13 942 000**	**-727 651**	**-5,0%**
	TOTAL Compensations liées à la fiscalité directe	Exonération 4 taxes + CVAE	**2 587 469**	**2 587 469**	**0**	**0,0%**
	Ressources liées à la fiscalité indirecte	Taxe d'aménagement	1 184 825	1 200 000	15 175	1,3%
		Taxe sur l'électricité	2 659 821	2 500 000	-159 821	-6,0%
		Autre taxe	1 896	3 000	1 104	58,2%
		DMTO (1) -3,6%	28 462 983	22 680 000	-5 782 983	-20,3%
		DMTO - Taxe additionnelle (1)	174 104	150 000	-24 104	-13,8%
		Compensation perte taxe additionnelle	4 752	5 000	248	5,2%
	TOTAL Ressources liées à la fiscalité indirecte		**32 488 381**	**26 538 000**	**-5 950 381**	**-18,3%**
	TOTAL Autres recettes de fonctionnement		**14 833 747**	**10 926 850**	**-3 906 897**	**-26,3%**
	Sous-total (hors provisions et résultats reportés)		***270 614 383***	***261 956 041***	***-8 658 342***	***-3,2%***
	Provisions	Reprises sur provisions	173 004	280 532	107 528	62,2%
	Résultats reportés	002	14 635 190	25 855 056	11 219 866	76,7%
	Subventions d'équilibre du Budget Principal *(recettes sur les budgets annexes en contrepartie d'une dépense sur le budget principal)*		826 046	3 879 451	3 053 405	369,6 %
	TOTAL Fonctionnement		**286 248 623**	**291 971 080**	**5 722 457**	**2,0%**
TOTAL GENERAL			**321 188 648**	**338 900 000**	**17 711 352**	**5,5%**

(1) IFER : Imposition forfaitaire sur les Entreprises de Réseau
(2) FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
(3) DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

3. La présentation des crédits par fonction :

Avec 169,74 M€, l'action sociale *(cumul des fonctions 4 et 5, y compris les dépenses de personnel)* représente 50,1% du budget total.

Fonctions en €		Dépenses	Recettes
0	SERVICES GENERAUX	35 836 215	246 657 432
1	SECURITE	8 986 226	72 885
2	ENSEIGNEMENT	12 516 311	1 064 377
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	7 524 305	164 830
4	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	6 309 885	2 329 290
5	ACTION SOCIALE	160 378 751	34 528 654
6	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	18 145 562	448 726
7	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	4 470 963	3 583 671
8	TRANSPORTS	2 182 245	70 000
9	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6 530 558	2 893 808
Budget de l'autodrome de Nogaro géré en M4 (pas de fonction)		77 172	157 407
TOTAL Section Fonctionnement		**262 958 193**	**291 971 080**
0	SERVICES GENERAUX	38 910 838	41 369 463
1	SECURITE	205 000	0
2	ENSEIGNEMENT	5 779 954	1 931 624
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	2 159 274	88 222
4	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	290 735	1 500
5	ACTION SOCIALE	2 756 199	227 035
6	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	19 829 885	2 288 376
7	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	4 892 319	726 124
8	TRANSPORTS	0	0
9	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	987 145	246 353
Budget de l'autodrome de Nogaro géré en M4 (pas de fonction)		130 458	50 223
TOTAL Section Investissement		**75 941 807**	**46 928 920**
DEPENSES TOTALES *en mouvements réels, tous budgets confondus, en euros*		**338 900 000**	**338 900 000**

4. La présentation des crédits par budget:

Les résultats prévisionnels de la clôture comptable 2021 sont inscrits, par anticipation sur le vote du compte administratif, dès le budget primitif, sur chacun des budgets. L'affectation de ces résultats sera définitivement validée après le vote du compte administratif, telle que le prévoit la réglementation.

Au terme de la gestion 2021, les résultats se présentent par budget ainsi qu'il suit :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		INVEST.
		Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001	Besoin de financement (Art 1068)
01	BUDGET PRINCIPAL		41 535 842,10	15 755 537,88		15 755 537,88
47	SATESE	15 162,31			15 162,31	
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES		213 811,19	213 811,19		213 811,19
51	POLE THERMAL	300 230,79			300 230,79	
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS		17 354,63		73 078,74	
57	AUTODROME NOGARO		107 619,85	50 223,19		50 223,19
	TOTAL :	315 393,10	41 874 627,77	16 019 572,26	388 471,84	16 019 572,26

Les résultats excédentaires de fonctionnement de l'exercice 2021, d'un montant global de 41 874 627,77 €, sont affectés, de façon anticipée, à la couverture des déficits d'investissement pour un montant de 16 019 572,26 € et à la section de fonctionnement pour le solde (25 855 055,51 €) tel que cela est exposé dans le tableau suivant.

		Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 41 874 627,77 €		
		Fonctionnement (compte 002 R)	Investissement (compte 1068)	Total
01	BUDGET PRINCIPAL	25 780 304,22	15 755 537,88	41 535 842,10
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	0,00	213 811,19	213 811,19
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	17 354,63	0,00	17 354,63
57	AUTODROME NOGARO	57 396,66	50 223,19	107 619,85
	TOTAL :	25 855 055,51	16 019 572,26	41 874 627,77

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses et des recettes par budget. Le budget principal représente à lui seul **97,1%** des dépenses.

Les virements nécessaires à l'équilibre des budgets annexes s'établissent à 3 879 451 €. Ils se traduisent par l'inscription d'une dépense sur le budget principal et de recettes du même montant sur les budgets annexes.

FONCTIONNEMENT en €	Dépenses	Recettes	Dont :	virements d'équilibre
01 - BUDGET PRINCIPAL	257 168 361	284 047 791	Dépense	3 879 451
47 – SATESE	720 837	750 837	Recette	417 439
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 100 122	2 654 344	Recette	1 444 238
51 - POLE THERMAL	1 189 331	1 325 331	Recette	950 016
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	1 139 862	1 208 862	Recette	82 040
57 - AUTODROME NOGARO	77 172	157 407		
58 – CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	1 562 508	1 826 508	Recette	985 718
Total Fonctionnement	**262 958 193**	**291 971 080**		

INVESTISSEMENT en €	Dépenses	Recettes
01 - BUDGET PRINCIPAL	72 017 366	45 137 936
47 – SATESE	48 674	18 674
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	2 863 645	1 309 423
51 - POLE THERMAL	468 085	332 085
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	148 079	79 079
57 - AUTODROME NOGARO	130 458	50 223
58 – CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	265 500	1 500
Total Investissement	**75 941 807**	**46 928 920**
Total général	**338 900 000**	**338 900 000**

S'agissant des opérations d'ordre liées, pour l'essentiel, aux virements entre sections et à l'amortissement des immobilisations, elles s'équilibrent, en dépenses et en recettes, à la somme de 35 574 232,36 €; ainsi, le budget total, avec ces opérations d'ordre, est fixé à 374 474 232,36 €.

Une actualisation des provisions comptables est prévue au Budget Primitif 2022 pour tenir compte de la réalité des risques comptables constatés par la collectivité. La politique de provisionnement a été présentée au Conseil Départemental du 16/04/2021. Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des évènements survenus ou en cours rendent probables.
Ainsi il est proposé d'une part, une dépense de 278 404€ sur le compte 68 « dotations aux amortissements et provisions » et d'autre part, une recette de fonctionnement sur le compte 78 « reprises sur amortissements et provisions » de 280 532€. Ces ajustements concernent le budget principal:

- La dépréciation des actifs circulants pour 137 854€ en dépenses (compte 6817) et 135 532€ en recettes (compte 7817)

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance. Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité. Le montant de la dépréciation (et son ajustement ultérieur) s'appuie sur les pièces présentes sur l'état des restes depuis plus de 2 ans (au 31/12). Cet état est communiqué par le payeur départemental à la fin de la journée complémentaire. La provision est constituée au BP de l'année N pour le montant de l'état au 31/12/N-1. La reprise est faite pour la totalité du montant constitué en N au BP de l'année N+1.

- Les risques pour maladies professionnelles, accidents du travail et capital décès sont inscrits pour 140 550€ en dépenses (compte 6815) et 145 000€ en recettes (compte 7815).

Le CD32 est son propre assureur pour les risques liés à la santé de ses agents.

La provision est constituée au BP N à partir de la moyenne des dépenses réalisées sur les deux derniers exercices (N-1 et N-2).

La reprise est faite pour la totalité du montant constitué en N au BP de l'année N+1.

Le solde des provisions, ainsi corrigé des inscriptions prévues au BP 2022 sur les comptes de dépenses (68) et de recettes (78), s'établit à **505 134€** se déclinant ainsi qu'il suit :

-Budget principal : **485 099€**
-Budget des espaces naturels sensibles et du CAUE :**360€**
-Budget du laboratoire vétérinaire, eaux et sols : **19 675€**

Un nouvel ajustement viendra compléter ces inscriptions lors de la prochaine Décision Modificative, il concernera notamment la provision pour risques liée au compte épargne temps (CET). Les éléments permettant l'ajustement de ce risque n'étant pas disponibles en début d'exercice.

Je vous propose d'adopter le projet de budget primitif de l'exercice 2022, tel qu'il vous est présenté.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Philippe DUPOUY